

*rapport
de gestion,*
PV-PROMEA 2017

«La vie est un enchantement.

Il suffit de la voir

par le bon côté.»

Alexandre Dumas



sommaire,

RAPPORT DE GESTION 2017

Rapport de gestion

Avant-propos	4 – 5
Chiffres-clés	7
Faits relatifs à l'assurance	8 – 11

Comptes annuels

Bilan	13
Compte d'exploitation	14 – 15
Annexe	16 – 33

PV-PROMEA

PV-PROMEA en bref	35
Organes de PV-PROMEA.....	36 – 37

avant-propos,

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

Pour PV-PROMEA, comme pour toutes les institutions de prévoyance de Suisse, 2017 a été une excellente année du point de vue des placements de capitaux. Notre caisse de pension a atteint une performance nette de 8,35 % et ceci a entraîné malgré tout, en lien avec la réduction du taux d'intérêt technique, une augmentation du taux de couverture de 109,5 % à 111,7 %.

Nous avons été très occupés l'année passée par les travaux de préparation à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et nous aurions été parfaitement préparés aux répercussions de la réforme. Toutefois, le refus de la réforme par le peuple et les chambres ne résout pas les problèmes inhérents à la prévoyance professionnelle. C'est la raison pour laquelle le Conseil de fondation a assumé sa responsabilité stratégique et informera au début de l'été 2018 au sujet des adaptations nécessaires.

En rapport avec les défis connus tels que la longévité, le contexte des intérêts bas et les défis possibles dans la mise en œuvre de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, le Conseil de fondation a mandaté une étude d'asset-liability (ALM) et l'a analysée en détail début septembre 2017, après quoi des mesures correspondantes ont été adoptées. Différents scénarios possibles et leurs répercussions sur les actifs (asset) et les passifs (liability) ont également été examinés. Il a donc été possible de constater si notre stratégie de placement permet d'atteindre le rendement théorique nécessaire pour que les engagements de notre caisse de pension soient garantis à long terme.

En décembre 2017, le Conseil de fondation a décidé en raison du très bon résultat financier escompté, de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs pour 2017 à raison d'un taux enveloppant de 2 %. De même, il a conservé le taux d'intérêt des mutations pour 2018 à 2 %. Ainsi, les avoirs de vieillesse 2018 sont rémunérés de manière enveloppante au moins à 2 %.

Du fait du contexte des intérêts qui reste très bas, le Conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt technique, qui est utilisé pour le calcul de la réserve mathématique de tous les rentiers, au 31.12.2017 de 2,75 % à 2,25 %. Par conséquent, le taux d'intérêt technique est inférieur au rendement escompté sur les placements de capitaux de 2,7 %.

Le message du Conseil fédéral sur la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires dans l'AVS/AI prévoit notamment de limiter le versement du capital-vieillesse à la retraite à la partie subobligatoire de l'avoir de vieillesse. Cette modification de la loi aurait des effets négatifs pour notre caisse de pension. Nous suivons donc avec un vif intérêt la discussion au Conseil national et au Conseil des États.

Je remercie à cette occasion les membres du Conseil de fondation et de la direction, ainsi que les collaborateurs de PV-PROMEA de leur bonne collaboration. Je tiens à remercier également nos membres et assurés de leur confiance.

Je souhaite la bienvenue aux nouvelles entreprises et aux nouveaux assurés qui ont rejoint PV-PROMEA.

Le Conseil de fondation est parfaitement conscient de sa responsabilité. Nous nous réjouissons de relever les défis!

Hans Kunz

Président

*«Le rêve d'hier
est la réalité
d'aujourd'hui et de demain.»*

Bruce Lee



chiffres-clés,

EN BREF

	2017	2016
1. Rémunération des avoirs-épargne	2 %	2 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	738,6 mio.	700 mio.
3. Augmentation des retraites	0 %	0 %
4. Degré de couverture	111,7 %	109,5 %
5. Membres	1 003	974
6. Assurés	8 062	7 791
7. Retraités	1 786	1 686
8. Total du bilan en CHF	1 381 mio.	1 230 mio.
9. Cotisations en CHF	58,8 mio.	59,1 mio.
10. Performance nette	8,35 %	3,36 %

faits relatifs,

À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

Résultat de l'exercice, capacité de risque structurelle et financière

PV-PROMEA a clôturé son exercice 2017 avec un excédent de recettes d'environ CHF 38,2 millions. Cet excédent de revenu est attribuable au très bon résultat de placement. Le résultat net des placements de capitaux s'élève, selon le compte d'exploitation, à CHF 105,5 millions.

Du fait de l'excédent de revenu de CHF 38,2 millions, le taux de couverture a augmenté au cours de la période sous revue, malgré la baisse du taux d'intérêt technique au 31.12.2017 de 2,75 % à 2,25 %, passant de 109,5 % à 111,7 %. Ceci assure que PV-PROMEA est en mesure de continuer d'assumer ses obligations de prévoyance, mais notre institution ne dispose toutefois pas de la capacité de risque intégrale, dès lors que l'objectif fixé concernant la réserve pour fluctuation de valeurs de CHF 204,6 millions n'est pas complètement atteint. Pour la constitution intégrale de la réserve de fluctuation de valeur, il manque au 31.12.2017 encore CHF 63,3 millions. Le rendement théorique s'élève pour 2017 effectivement à 6,4 %, en raison de la baisse du

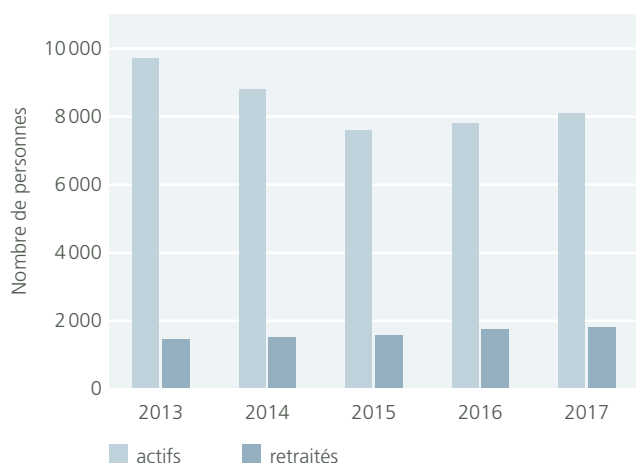
taux d'intérêt technique. Sans cette baisse, le rendement théorique s'élèverait à 1,77 %. Ainsi, le rendement théorique est nettement inférieur au rendement net effectivement réalisé de 8,35 %.

Par rapport à d'autres institutions de prévoyance, la capacité de risque structurelle reste bonne. Pour chaque retraité, il y a cinq assurés actifs.

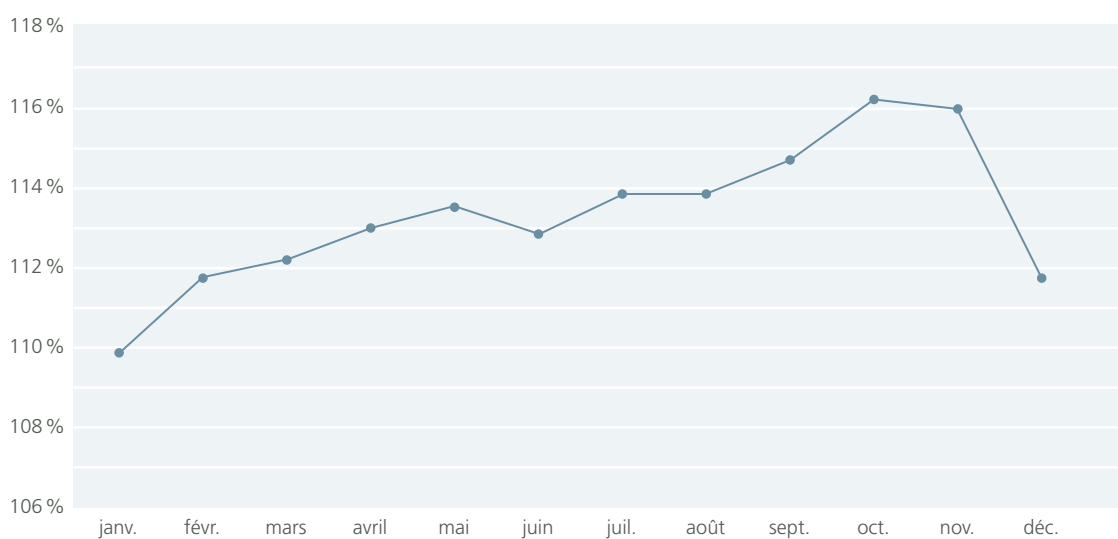
Baisse du taux d'intérêt technique

En septembre 2017, le Conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt technique au 31.12.2017 de 2,75 % à 2,25 %. Suite à cette réduction du taux d'intérêt technique, les capitaux de prévoyance des rentiers ainsi que les provisions techniques augmentent de CHF 34,8 millions. Le montant de CHF 34,8 millions a été entièrement débité au compte d'exploitation. Malgré la baisse du taux d'intérêt technique, le taux de conversion enveloppant de 6,8 % est maintenu par PV-PROMEA en 2018.

Rapport assurés actifs – retraités



Évolution du taux de couverture 2017



Placements patrimoniaux

L'année passée a connu une évolution très positive sur les marchés des capitaux. L'indice Pictet LPP 25, qui est composé à 25 % d'actions et à 75 % d'obligations, a augmenté en 2017 de 5,9 %. L'indice Pictet LPP 40, avec une quote-part d'actions plus élevée de 40 %, a même augmenté de 8,8 %. Une quote-part d'actions élevée a donc été profitable.

Les deux grandes banques UBS et CS calculent également la performance moyenne à partir des valeurs patrimoniales de caisses de pension conservées chez elles.

Selon UBS, les caisses de pension ont réalisé l'année passée une performance de 7,8 %. Les caisses de pension dont la fortune dépasse le milliard de CHF ont réalisé une performance de 7,3 %. Selon l'indice des caisses de pension suisses du Credit Suisse, la performance s'élevait à 8,1 % (les coûts de gestion de fortune ne sont pas déduits de cet indice). Avec une performance de 8,35 %, PV-PROMEIA a fort heureusement pu dépasser ces valeurs comparatives.

En ce qui concerne la croissance économique et le renchérissement, 2017 a été une année idéale pour les placements de capitaux risqués. Sur une large assise globale, la croissance a été positive. En même temps, le renchérissement est resté à un niveau bas.

Ainsi les marchés des actions surtout ont connu une évolution supérieure à la moyenne. Les actions suisses ont augmenté de 20 %, les actions mondiales en monnaie locale, de 19 %. Les actions des pays émergents ont connu de loin la plus forte évolution. Elles présentaient une augmentation de valeur de 31 %.

En revanche, les obligations ont évolué de façon médiocre. Les obligations suisses n'ont augmenté que d'environ 0,1 %. Le niveau général des intérêts était très bas et il le reste toujours. Le marché suisse des obligations présentait fin 2017 un rendement actuariel de 0,2 % seulement. Le rendement actuariel de l'obliga-

tion à 10 ans de la Confédération présentait toujours en fin d'année une valeur négative de -0,1 %. De très minimes augmentations du niveau général des intérêts entraînent déjà une évolution de valeur faible ou négative dans les obligations. Les obligations en monnaies étrangères ont présenté une évolution un peu meilleure. Même en tenant compte des frais de garantie des risques liés aux monnaies étrangères, il est résulté une performance de 0,6 %.

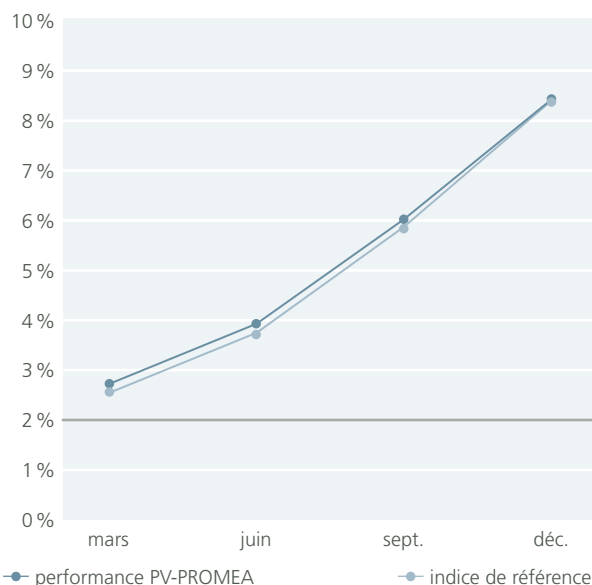
Les immobiliers suisses ont également permis de réaliser une évolution correspondante de la valeur. Les fonds immobiliers suisses ont augmenté de près de 7 %, l'indice immobilier des CAFP de 5 %.

Pour les monnaies principales, c'est surtout la bonne évolution de l'euro qui a été réjouissante. L'euro a renchéri de 9 % par rapport au franc suisse. Par contre, le dollar US a perdu 4 % par rapport au franc suisse.

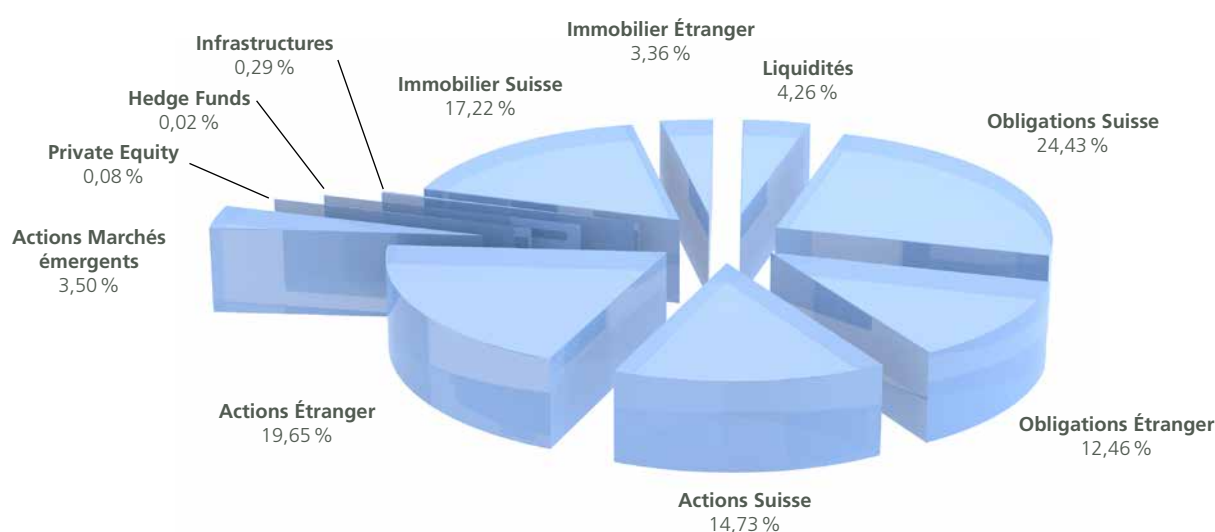
Pour résumer, on peut déterminer que l'évolution supérieure à la moyenne de la valeur est surtout attribuable aux marchés des actions extrêmement solides. Les obligations ont souffert du bas niveau des intérêts, en légère hausse, et n'ont fourni pratiquement aucune contribution, ou une très faible, à la performance globale.

Le 20 avril 2017, le Conseil fédéral a décidé d'adapter la stratégie de placement avec effet immédiat. En rapport avec les intérêts potentiellement en hausse, la quote-part des obligations en CHF a été réduite de 3 % et attribuée à la catégorie de placement nouvellement créée «Infrastructures». Des promesses de capital d'une étendue de CHF 15,37 millions ont été faites à des infrastructures suisses. Environ 25 % ont été sollicités avant fin 2017.

Développement de la performance 2017, effective et indice de référence



Allocation par catégories de placements au 31.12. 2017



L'évolution du portefeuille immobilier de PV-PROMEA a été réjouissante en 2017 également. Le produit net (revenus locatifs moins les pertes de loyer, frais d'exploitation et de maintien en état) est, avec CHF 6,249 millions, supérieur d'environ CHF 308 000 (soit 5,2 %) à la valeur budgétisée de CHF 5,940 millions. Les frais d'exploitation, les frais de maintenance et les pertes de loyer ont été inférieurs au budget. A partir du quatrième trimestre 2017, les réductions de loyer en raison du taux d'intérêt de référence plus bas ont une influence sur les recettes.

Au cours de l'exercice sous revue 2017, le portefeuille immobilier a été élargi de deux immeubles. Au 1^{er} mai 2017, l'immeuble sis Däderizstrasse 10 à Granges et, au 1^{er} novembre 2017, celui au Buchholzstrasse 95e à Thoune ont été acquis. Le rendement brut du portefeuille entier s'élève à près de 4,84 %. Au niveau du portefeuille, le taux de vacance s'élève à environ 4,14 % (contre 5,49 % en 2016). Les taux de vacance existent actuellement surtout à Amriswil et à Rapperswil. Des mesures correspondantes ont été prises pour réduire encore davantage à l'avenir les taux de vacance.

A l'instar de l'année dernière, le Swiss Valuation Group a évalué le portefeuille immobilier de PV-PROMEA. Le portefeuille présente au 31.12.2017 une valeur marchande de CHF 162 880 000. Le portefeuille (sans les rachats) a pris de la valeur au 31.12.2017 d'environ CHF 4,49 millions (+2,95 %) par rapport à l'année précédente. La valeur des deux immeubles acquis au cours de l'exercice sous revue s'élève à CHF 6,310 millions.

Au cours de l'exercice sous revue, l'assainissement du toit de l'immeuble à Bienne a été mené à bien et décompté. Dans les autres immeubles, il n'y a pas eu de travaux de maintenance notables.

Urs Schneider

Directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr

Responsable de division Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

*«Quelle que soit,
la qualité de la vie,
elle est belle.»*

Johann Wolfgang von Goethe



bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2017 en CHF	2016 en CHF
Actif			
Placements		1 381 315 948.81	1 230 128 677.73
Liquidités		41 151 572.12	42 440 176.25
Créances et prêts	7.1	17 606 037.37	10 777 466.31
Titres	6.4	1 038 273 076.97	914 400 366.41
Immobilier	6.8	284 285 262.35	262 510 668.76
Compte de régularisation actif	7.2	11 163.50	10 249.85
Total de l'actif		1 381 327 112.31	1 230 138 927.58
Passif			
Dettes		21 597 120.31	24 202 853.00
Prestations de libre passage et rentes	7.3	21 597 120.31	24 202 853.00
Compte de régularisation passif	7.4	223 211.22	517 363.02
Réserves de contributions des employeurs	6.9	14 649 499.93	14 247 324.18
Réserves de contributions des employeurs		13 551 542.38	13 732 901.98
Fonds libres employeurs affiliés		1 097 957.55	514 422.20
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 203 562 242.23	1 088 083 513.00
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	738 637 312.23	700 430 177.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	392 141 077.00	337 153 710.00
Provisions techniques	5.6	72 783 853.00	50 499 626.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	141 295 038.62	103 087 874.38
Capital de fondation, découvert		0.00	0.00
Total du passif		1 381 327 112.31	1 230 138 927.58

comptes,

COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2017 en CHF	2016 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		59 211 411.00	59 878 595.23
Cotisations ordinaires	3.2	58 829 892.45	59 072 604.20
– Cotisation d'épargne		47 831 426.10	46 672 591.70
– Cotisation de risque		8 713 088.00	10 152 992.60
– Cotisation pour coûts administratifs		2 285 378.35	2 247 019.90
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		16 825.60	14 094.60
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	1 894 502.50	3 312 821.63
Apports au fonds de garantie		581 023.25	520 057.30
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	–2 110 832.80	–3 040 982.50
Prestations d'entrée		80 841 840.49	63 113 539.55
Apports de libre passage assurés	5.3	80 841 840.49	63 113 539.55
– Apports de libre passage assurés actifs		61 247 003.79	57 606 549.10
– Apports de réserve mathématique Rentes		19 018 009.15	5 506 990.45
– Apports en moyens libres		576 827.55	–
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		140 053 251.49	122 992 134.78
Prestations réglementaires		–39 747 407.85	–36 693 882.85
Rentes de vieillesse		–20 997 914.85	–18 143 726.35
Rentes de survivants		–2 736 352.10	–2 495 512.25
Rentes d'invalidité		–3 374 796.45	–3 380 419.35
Prestations en capital à la retraite		–12 117 423.20	–11 905 389.00
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–520 921.25	–768 835.90
Prestations de sortie		–48 464 157.20	–67 554 953.55
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–43 192 405.60	–64 271 955.20
Virement de moyens supplémentaires en cas de sortie collective		–176 955.00	–456 148.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–5 094 796.60	–2 826 850.35
Versement de réserves de contribution des employeurs en cas de sortie		0.00	0.00
Sorties relatives aux prestations et versements anticipés		–88 211 565.05	–104 248 836.40

Annexe Comptes annuels		2017 en CHF	2016 en CHF
Constitution, dissolution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		- 115 880 904.98	- 47 263 911.39
Constitution/dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs		- 23 922 640.28	1 154 648.64
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		- 54 987 367.00	- 39 434 347.00
Constitution/dissolution de provisions techniques 5.6		- 22 284 227.00	5 007 385.00
Rémunération du capital d'épargne		- 14 326 173.45	- 13 719 758.90
Dissolution/constitution de réserves de contributions 6.9		216 330.30	- 271 839.13
Constitution de la fortune de prévoyance libre 6.9		- 576 827.55	-
Charges d'assurance		- 423 719.95	- 328 620.35
Résultat net de l'activité d'assurance		- 64 462 938.49	- 28 849 233.36
Résultat net des placements		105 546 272.08	41 300 899.04
Produit des titres 6.7		90 263 595.53	30 384 880.22
Produit des prêts et autres 6.7		0.00	0.00
Produit des immeubles 6.7		18 276 295.03	13 522 655.74
Charges de gestion patrimoniale 6.7		- 2 993 618.48	- 2 606 636.92
– Frais de gestion de fortune directe		- 1 360 453.24	- 1 257 282.17
– Charges de gestion de fortune Experts		- 258 540.21	- 220 872.20
– Frais de TFE Obligations en monnaies étrangères		- 6 275.70	-
– Frais de TFE Actions Etranger		- 1 163.38	-
– Frais de TFE Actions Marchés émergents		- 36 402.53	- 26 105.45
– Frais de TFE Immobilier indirect		- 953 779.47	- 588 859.35
– Frais de TFE Immobilier Etranger		-	- 149 531.45
– Frais de TFE Actions Suisse		- 17 020.94	-
– Frais de gestion Immeubles		- 359 983.01	- 363 986.30
Autres produits		41 698.47	40 833.85
Produit de prestations fournies		26 959.82	21 556.85
Autres produits		14 738.65	19 277.00
Frais d'administration 7.5		- 2 917 867.82	- 2 998 596.24
Frais d'administration généraux		- 2 216 834.67	- 2 267 900.24
Révisions des caisses et conseils		- 42 678.00	- 46 410.05
Expert en prévoyance professionnelle		- 90 061.90	- 67 605.10
Autorité de surveillance		- 27 309.00	- 25 861.60
Frais de publicité		- 60 970.05	- 96 499.00
Commissions d'intermédiaire		- 480 014.20	- 494 320.25
Excédent de charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		38 207 164.24	9 493 903.29
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur 6.3		- 38 207 164.24	- 9 493 903.29
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

Schlieren, le 19.04.2018

PV-PROMEА

Urs Schneider

Directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr

Responsable de division Prévoyance professionnelle,
membre de la Direction

annexe,

AUX COMPTES ANNUELS 2017

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PV-PROMEA. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation.

PV-PROMEA peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage. En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PV-PROMEA peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire.

Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PV-PROMEA figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 10 juillet 2007
- Règlement de prévoyance du 5 mai 2014 valable dès le 1^{er} janvier 2014
- Règlement des coûts, 1^{er} janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion du 21 avril 2015 valable dès le 1^{er} juillet 2014
- Règlement des provisions du 21 avril 2015 valable dès le 1^{er} janvier 2014

- Règlement de placement du 7 septembre 2016 valable dès le 1^{er} janvier 2016
- Règlement relatif au droit de signature, 1^{er} janvier 2009
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1^{er} janvier 2006
- Convention avec la Caisse de compensation AVS PROMEA, 1^{er} janvier 2013
- Charte de l'ASIP, 1^{er} janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle approuvé par l'OFAS le 5 août 2010 valable dès le 1^{er} juin 2009

1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

Droit de signature

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Kunz* président, 2016–2019

Toni Merkle, 2016–2019

Susanne Niklaus*, 2017–2020

Représentants des salariés

Rolf Frehner* vice-président, 2017–2020

René Leemann*, 2017–2020

Gregor Deflorin, 2017–2020

Le mandat commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

* = membres du comité du Conseil de fondation

Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr responsable de division

Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

Organe de contrôle BDO SA, Zurich, *Expert en matière de prévoyance professionnelle* Allvisa AG, Zurich

Autorité de surveillance BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweg & Partner AG, Root; PPCmetrics SA, Zurich, *Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* Klingenfuss + Partner AG, Würenlos, *Expert en estimations immobilières* Swiss Valuation Group AG, Zurich

1.6 Associations fondatrices

Employeurs AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

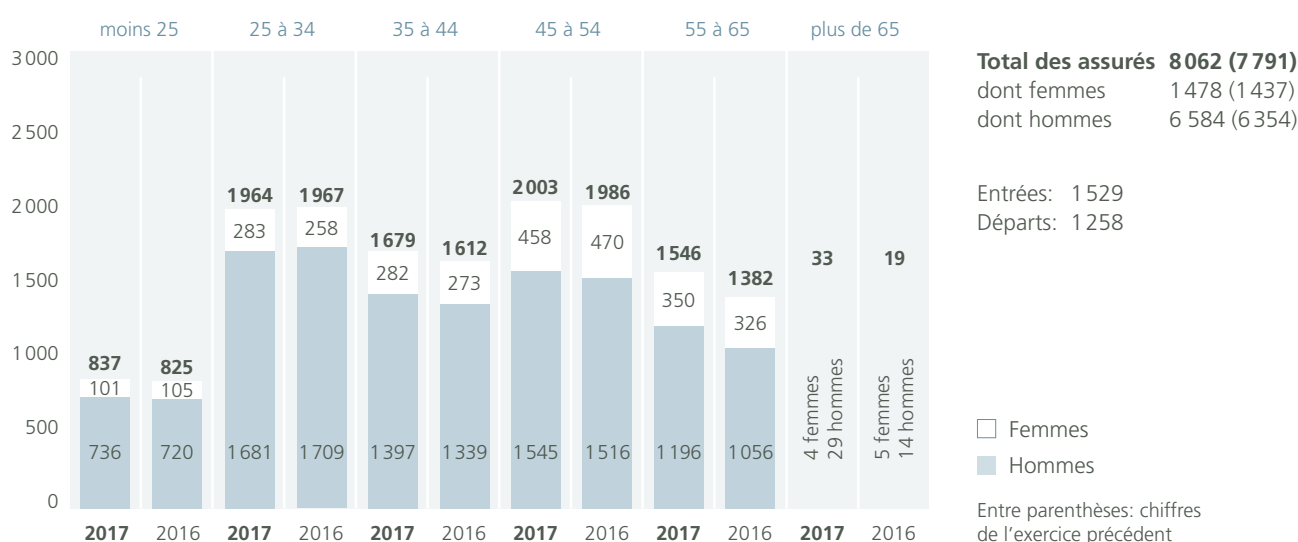
1.7 Employeurs affiliés

État initial 974 (exercice précédent: 982), *Entrées* 36 (exercice précédent: 19)

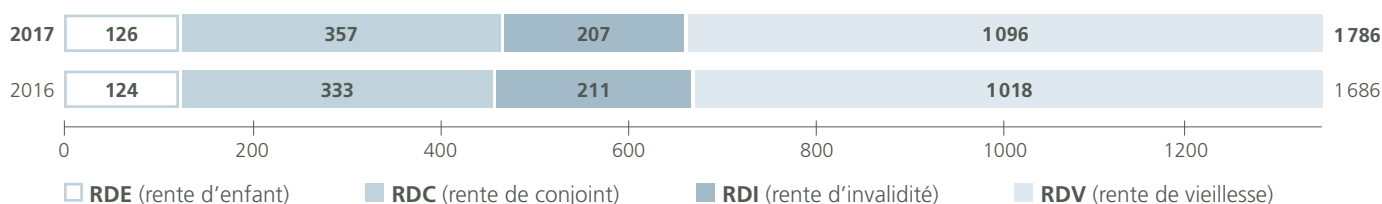
Départs –7 (exercice précédent: –27), *Nombre d'entreprises affiliées* 1 003 (exercice précédent: 974)

2. Assurés actifs et retraités

2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2017 / 2016



2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2017 / 2016



Total des retraités 1 786 (1 686), dont femmes 642 (593), dont hommes 1 144 (1 093)

Évolution effectif des rentes

	31.12.2017	Entrées 2017	Départs 2017	31.12.2016
Rentes de vieillesse	1 096	102	–24	1 018
Rentes d'invalidité	207	15	–19	211
Rentes de conjoint	357	32	–8	333
Rentes pour enfants d'invalidité	75	9	–15	81
Rentes pour enfants de retraité	6	0	–2	8
Rentes pour orphelin(s)	45	12	–2	35
Total	1 786	170	–70	1 686

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 5 mai 2014. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalides
- Libération du paiement des cotisations

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2017 en CHF	2016 en CHF
Cotisations employeurs	30 957 943	30 960 699
Cotisations salariés	27 871 950	28 111 906
Cotisations totales	58 829 892	59 072 605
dont:		
– Contribution d'épargne	47 831 426	46 672 592
– Contribution de risque	8 713 088	10 152 993
– Contribution aux frais administratifs	2 285 378	2 247 020

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Par année d'anticipation, le degré de conversion diminue de quelque 0,25 point. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PV-PROMEIA propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

Liquidités, créances, engagements, délimitations valeur nominale

Conversion des devises cours du jour du bilan

Titres y compris fonds de placement, obligations valeur de marché

Immeubles évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8)

Capitaux de prévoyance et provisions techniques selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont supportés de manière autonome par la fondation.

5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2017.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Au cours de l'exercice sous revue, le taux technique a été réduit de 2,75 % à 2,25 %.

5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2017 en CHF	2016 en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	700 430 177	687 937 752
Bonifications de vieillesse	49 558 999	48 071 502
Apports de libre passage	61 247 004	57 606 549
Rémunération	14 284 495	13 606 448
Constitution à la charge du compte d'exploitation	0	0
Prestations de libre passage lors du départ	-43 192 406	-64 271 955
Versements d'une partie du capital	0	0
Versements anticipés EPL	-4 168 208	-1 655 334
Retrait dû au divorce	-926 589	-1 171 516
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-38 596 160	-39 693 269
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	738 637 312	700 430 177

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 1,727 millions, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 2 % en 2017 (exercice précédent: 2 %).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 496 766 015 (exercice précédent: CHF 478 418 250).

5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2017 en CHF	2016 en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	337 153 710	297 719 363
Modification	54 987 367	39 434 347
État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12	392 141 077	337 153 710

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2017 en CHF	2016 en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	7 043 087	6 473 872
Provision pour pertes de départ à la retraite	54 432 982	35 335 683
Provision pour intérêts accrus	7 386 373	7 004 302
Provision pour longue vie	3 921 411	1 685 769
Total des provisions techniques	72 783 853	50 499 626

Le Conseil de fondation a décidé qu'au cours de 2018, les avoirs de vieillesse réglementaires rapporteront au moins 2%. Le surcoût que cela a entraîné a déjà été imputé au compte d'exploitation 2017.

Fonds de fluctuation des risques: Le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

Provision pour pertes de mises à la retraite: Sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 55 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 50%.

Provision pour longue vie: Pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0,5% du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2015 (= année de parution des Bases techniques LPP 2015).

5.7 Bases techniques

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Le taux d'intérêt technique est de 2,25%.

La présentation des réserves mathématiques des retraités ainsi que les provisions techniques ont été modifiées en cours d'exercice sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle.

5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2017 en CHF	2016 en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 381 327 112	1 230 138 928
./. engagements et régularisations comptables	-21 820 332	-24 720 216
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-14 649 499	-14 247 324
Patrimoine disponible	1 344 857 281	1 191 171 388
Capital de prévoyance assurés actifs	-738 637 312	-700 430 177
Capital de prévoyance retraités	-392 141 077	-337 153 710
Provisions techniques	-72 783 853	-50 499 626
Patrimoine nécessaire	-1 203 562 242	-1 088 083 513
Excédent	141 295 039	103 087 875
Taux de couverture	111,7%	109,5%

5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2016. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la Loi sur le libre passage.

PV-PROMEA dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, alinéa 1 lettre a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

La provision constituée pour les cas à risques ajoutée aux contributions de risque offre une sécurité de risque suffisante et correspond ainsi aux exigences légales selon l'art. 43 de l'OPP2.

6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PV-PROMEA a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

Obligations CHF Loyal Finance AG, placement direct; Zürcher Kantonalbank, solution de fonds

Obligations en monnaies étrangères UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

Actions Suisse Banque Cler, placement direct; Credit Suisse, solution de fonds

Actions Étranger Credit Suisse, solution de fonds

Actions Marchés émergents Credit Suisse, solution de fonds

Immobilier Étranger et infrastructures différentes solutions de fonds de différents fournisseurs

Global Custodian UBS Switzerland AG

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'Ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PV-PROMEA présente au 31.12.2017 une réserve de fluctuation de valeur à hauteur de CHF 141,295 millions.

Avec un niveau de sécurité de 97,5 %, la réserve de fluctuation de valeur nécessaire pour la stratégie de placement selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle s'élève à 17 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Par rapport à la réserve de fluctuation de valeur de 17 %, PV-PROMEA présente un déficit de réserve de CHF 63,310 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 17 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	CHF 204 605 581
Valeur effective de la réserve de fluctuation	CHF 141 295 039
Déficit en matière de réserve	CHF 63 310 542

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	Stratégie de placement			OPP2	
	Fourchette inférieure	Structure de l'objectif	Fourchette supérieure	Limites maximales	Article
Liquidités et fonds à court terme	0 %	1 %	10 %		
Obligations CHF	14 %	24 %	37 %		
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	9 %	12 %	15 %		
Valeurs nominales		37 %			
Actions	26 %	37 %	48 %	50 %	55 let. b) OPP2
• Suisse	9 %	14 %	19 %		
• Étranger	16 %	20 %	24 %		
• Marchés émergents	1 %	3 %	5 %		
Placements alternatifs	0 %	3 %	9 %	15 %	55 let. d) OPP2
• Private Equity	0 %	0 %	3 %		
• Hedge Funds (hedged)	0 %	0 %	1 %		
• Infrastructures Suisse + Etranger	0 %	3 %	5 %		
Immobilier	14 %	23 %	32 %	30 %	55 let. c) OPP2
• Immobilier Suisse	12 %	18 %	24 %		
• Immobilier Étranger	2 %	5 %	8 %		
Valeurs matérielles		63 %			
Total		100 %			
Total monnaies étrangères	28 %	40 %	56 %		
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	10 %	15,5 %	21 %	30 %	55 let. e) OPP2

Catégorie de placement	31.12.2017 en CHF	%	31.12.2016 en CHF	%
Liquidités	41 151 572	2,98	42 440 176	3,45
Créances et prêts	17 606 037	1,27	10 777 466	0,88
Régularisations comptables	11 164	0,00	10 250	0,00
Titres	1 038 273 077	75,16	914 400 367	74,33
• Obligations en CHF	337 477 020	24,43	338 468 761	27,51
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	172 120 697	12,46	141 328 468	11,49
• Actions Suisse	203 488 284	14,73	169 685 270	13,79
• Actions Étranger	271 429 329	19,65	232 221 856	18,88
• Actions Marchés émergents	48 319 603	3,50	31 178 151	2,53
• Private Equity	1 060 000	0,08	1 052 000	0,09
• Hedge Funds	360 748	0,02	465 861	0,04
• Infrastructures	4 017 395	0,29		
Immobilier	284 285 262	20,58	262 510 669	21,34
• Immeubles	162 880 000	11,79	152 080 000	12,36
• Immobilier indirect Suisse	75 007 906	5,43	70 940 495	5,77
• Immobilier indirect Étranger	46 397 356	3,36	39 490 173	3,21
Total des placements	1 381 327 112	100,0	1 230 138 928	100,0

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes définies dans le Règlement de placement.

Total des monnaies étrangères non couvertes 17,1 %.

6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

Opérations de change à terme

À fin 2017, il n'y a pas d'opérations de change à terme.

Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2017, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2017 en CHF	2016 en CHF
Produit du placement en titres	90 263 596	30 384 880
• Liquidités, placements à terme et «call money»	-44 519	-37 857
• Opérations de change à terme	0	0
• Obligations	1 933 089	8 202 894
• Actions	88 436 050	22 196 323
• Private Equity	41 000	5 000
• Hedge Funds	-102 024	18 521
Produit de prêts et autres	0	0
Produit des immeubles	10 375 061	8 976 462
• Produit ordinaire (sans coûts administratifs)	6 609 353	6 559 353
• Charges extraordinaires, rénovations	-450 042	-764 733
• Adaptation à la valeur du marché	4 215 750	3 181 842
Revenu d'immobiliers indirects	7 901 234	4 546 194
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-2 993 618	-2 606 637
Total du résultat net des placements patrimoniaux	105 546 272	41 300 899
Patrimoine total déterminant	1 381 327 112	1 230 138 928
Performance	8,35 %	3,36 %

Sur la base des dispositions dérivant de la réforme structurelle de la LPP, les frais de gestion de fortune ont été comptabilisés de manière transparente. Les frais de gestion de fortune 2017 ont été imputés au compte d'exploitation.

Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs**Taux de transparence des coûts**

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 350 611 384	99,93 %
Total des placements collectifs non transparents	829 724	0,07 %
Patrimoine de PV-PROMEА conformément à la comptabilité des titres et des immeubles	1 351 441 108	100,00 %

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 99,93 %.

Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 618 993	0,12 %
Indice des coûts immobiliers	359 983	0,02 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	1 014 642	0,08 %
Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat	2 993 618	0,22 %

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0,22 % des placements à coûts transparents.

Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	6 276
Fonds Actions Etranger – avec valeur en date de la clôture	1 164
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	36 403
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	17 021
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	532 797
Immobilier indirect Étranger – avec valeur en date de la clôture	420 982
Total des placements collectifs transparents	1 014 642

Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Nom du titre	Valeur	Valeur du cours	Valeur du marché	en pour-cent des placements collectifs non transparents
Hedge Funds					
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S	1 022.51	3.19	3 262	0,40 %
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S II	613.64	72.81	44 678	5,38 %
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S III	2 980.30	104.96	312 808	37,70 %
Total Hedge Funds				360 748	43,48 %
Immobilier CH					
*CH038556482	SWLIIMSCALGE Vieillesse et santé	4 679.00	100.23	468 976	56,52 %
Total Immobilier CH				468 976	56,52 %
Total des placements non transparents				829 724	100,00 %

* Au moment de la conclusion, aucun TFE révisé n'était encore disponible.

6.8 Immeubles

6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PV-PROMEIA:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2017 valeur de bilan en CHF	31.12.2016 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	17 462.05	8 920 000	8 520 000
Immeuble Mönchaltorf	9 341.40	4 250 000	4 120 000
Immeuble Morbio	26 513.40	8 470 000	8 320 000
Immeuble Berne	13 698.96	5 770 000	5 590 000
Immeuble Arni	33 953.20	16 510 000	16 050 000
Immeuble Zurich	17 936.60	9 190 000	8 940 000
Immeuble Niederglatt	10 308.40	4 260 000	3 960 000
Immeuble Seebach	53 842.55	19 350 000	18 950 000
Immeuble Dietikon	32 857.05	19 420 000	18 700 000
Immeuble Zofingue	9 337.00	4 650 000	4 410 000
Immeuble Mumpf	21 739.00	9 100 000	9 030 000
Immeuble Amriswil	51 275.00	18 050 000	17 590 000
Immeuble Biel/Bienne	9 355.25	4 820 000	4 670 000
Immeuble Allschwil	7 911.00	4 640 000	4 560 000
Immeuble Wanzwil	6 297.40	2 530 000	2 600 000
Immeuble Rapperswil	33 624.00	16 640 000	16 070 000
Immeuble Granges	3 931.40	3 180 000	–
Immeuble Thoune	599.35	3 130 000	–
Total	359 983.01	162 880 000	152 080 000

Afin d'obtenir une séparation entre la gestion du portefeuille et l'estimation de la valeur du marché, le Swiss Valuation Group a été encore chargé de procéder, au cours de l'exercice sous revue, à la détermination des valeurs de marché actuelles. L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PV-PROMEIA bénéficie du soutien de BSZ Immobilier AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PV-PROMEIA.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 3,45 % à 3,8 %.

6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2017 en CHF	2016 en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	13 732 902	13 351 581
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	1 894 503	3 312 822
Dissolutions pour payer les cotisations des employeurs	-2 110 833	-3 040 983
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0,25 % (année précédente: 0,75 %).	34 971	109 482
Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12	13 551 543	13 732 902
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	514 422	510 593
Apport de moyens libres	576 828	0
Intérêts	6 707	3 829
Sortie de moyens libres	0	0
Total des fonds libres d'employeurs au 31.12	1 097 957	514 422

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2017 en CHF	31.12.2016 en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	6 961 243	2 639 751
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	224 529	116 930
Compte de décompte avec la Caisse de compensation PROMEA	9 546 849	5 149 668
Comptes de décompte gestion des immeubles	547 231	1 428 302
Fonds de garantie LPP	245 185	419 654
Avoirs divers	6 000	923 161
Acompte sur le prix de vente	0	0
Prêt Metaltec Zurich-Schaffhouse	75 000	100 000
Total des créances et prêts	17 606 037	10 777 466

La caisse de compensation PROMEA assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PV-PROMEA, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PV-PROMEA sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé la Caisse de compensation PROMEA à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec la caisse de compensation PROMEA comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2017 en CHF	2016 en CHF
Divers	11 164	10 250
Total des actifs transitoires	11 164	10 250

Le montant de CHF 11 164 est un avoir chez des bénéficiaires de rentes ainsi que des paiements anticipés.

7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2017 en CHF	2016 en CHF
Divers	223 211	517 363
Total des passifs transitoires	223 211	517 363

Les régularisations comptables passives regroupent des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2017 en CHF	2016 en CHF
Courtages intermédiaires	480 014	494 320
Charges rapport de gestion	20 299	24 689
Publicité générale	46 370	72 650
Parrainage	301	5 160
./ part de la publicité PROMRISK SA	-6 000	-6 000
Total des frais de marketing et de publicité	540 984	590 819
Révision de caisse et conseils	42 678	46 410
Expert en caisse de pension	90 062	67 605
Autorité de surveillance	27 309	25 862
Frais d'administration généraux	2 216 834	2 267 900
Total des frais d'administration	2 917 867	2 998 596

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 362 et de CHF 296 y compris les retraités.

7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun.

9. Autres informations relatives à la situation financière

La liquidation partielle en date du 31.12.2015 suite à la dissolution de la convention d'affiliation est terminée.

La sortie collective s'est déroulée conformément au règlement de liquidation partielle. Les capitaux d'épargne versés ont représenté CHF 2 942 908.

Les moyens supplémentaires versés lors de cette sortie collective se montent à CHF 456 148.

L'organe de révision a examiné la réalisation en bon ordre des liquidations partielles et les a déclarées en ordre.

Une liquidation partielle qui a eu lieu fin 2014 est régularisée dans les comptes annuels 2017 à raison de CHF 176 955.

En 2017, deux résiliations de convention d'affiliation ont eu lieu, entraînant une liquidation partielle.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

*«La belle vie d'un retraité:
je ne suis pas obligé.*

Mais je peux.»

Walter Ludin, journaliste suisse



PV-PROMEA
 Ifangstrasse 8
 8952 Schlieren

Kontaktperson	René Zehnder
Telefon direkt	+41 (0)43 344 43 81
E-Mail	rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 11 avril 2018

Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2017.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

Confirmation d'expert

La situation financière de la PV-PROMEA est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 2.25% (exercice précédent: 2.75%) et de la base technique LPP 2015, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 111.7% au 31.12.2017 (exercice précédent: 109.5%). La bonne performance ainsi que les gains au niveau des risques chez les personnes assurées actives ont eu un effet positif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 69.1% de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2017

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2.

Allvisa AG



René Zehnder
 Expert diplômé en caisses de pensions



Thomas Frick
 Expert diplômé en caisses de pensions



Tél. 044 444 35 55
Fax 044 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Fabrikstrasse 50
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
au Conseil de fondation de **PV-PROMEA, Schlieren**

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de PV-PROMEA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 16 mars 2018

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviseur agréé

Marcel Frick

Auditeur responsable

Expert-réviseur agréé

*«L'art consiste à se relever
chaque fois que
l'on nous fait tomber.»*

Winston Churchill



en bref,

PV-PROMEA

PV-PROMEA est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

Historique

1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2^e pilier obligatoire (LPP)

1996

Changement de nom en PV-PROMEA

Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80ss. du Code civil.

But de la fondation

Le but de PV-PROMEA est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs de l'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PV-PROMEA.

Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

Associations fondatrices de PV-PROMEA

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- Caisse de compensation PROMEA
- Caisse d'allocations familiales PROMEA
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

organes,

DE PV-PROMEA

Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

Conseil de fondation

Gregor Deflorin représentant des salariés (Syna)

Rolf Frehner vice-président, représentant des salariés (Unia)

Hans Kunz président, représentant des employeurs (AM Suisse)

René Leemann représentant des salariés (Unia)

Toni Merkle représentant des employeurs (AM Suisse)

Susanne Niklaus représentante des employeurs (AM Suisse)

Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr responsable de division Prévoyance professionnelle, membre de la Direction

Direction de division Prévoyance professionnelle

Veli Balaban chef de département Prévoyance professionnelle

Collaborateurs

Claudia Di Toffa gestion des membres / assurés et trafic des paiements

Susanne Grossenbacher gestion des membres / assurés / prestations

Beatrix Kästli-Artho gestion des membres / assurés

Petra Müller-Loose gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

Katia Rizzo gestion des prestations

Rita Van Lokeren gestion des membres / assurés

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Placements financiers**Banque de dépôt (Global Custodian)**

UBS Switzerland AG

Conseils en placements

Hartweger & Partner AG, Root

PPCmetrics SA, Zurich

Immobilier

BSZ Immobilien AG, Zurich

Klingenfuss + Partner AG, Würenlos

Expert en estimations

Swiss Valuation Group AG, Zurich

Mentions légales**Editrice**

PV-PROMEA, Schlieren

Conception, mise en page et réalisation

agor werbeagentur, Zurich

